

DÉLIBÉRATION N°2025-16

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu la Loi de programmation de la recherche (LPR) qui prévoit le repyramidage des enseignants-chercheurs, par le passage du corps des maîtres de conférences (MCF) au corps des professeurs des universités (PR) ;

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié par le décret du 09 mars 2023 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2025 annexe 1 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	5
Quorum :	16

Tenant compte du contexte actuel de l'université et considérant les conditions d'éligibilité pour l'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés par la voie temporaire :

- Être maître de conférences hors classe ou de classe normale avec 10 ans d'ancienneté ;
- Être titulaire de l'HDR ;

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

En application du Décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés et de l'Arrêté du 04 mars 2025 annexe 1 fixant pour 2025 la répartition par université du nombre de promotions internes possibles, l'université de Nîmes s'est vu attribuer 1 promotion.

Dans ces conditions, le conseil d'administration décide que cette promotion sera affectée à la section 16 Psychologie.

Fait à Nîmes le 03 avril 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de Nîmes Université

Benoît ROIG

